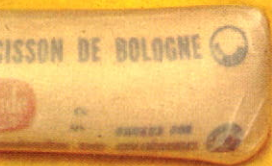


COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL 1966









VERS LE MARCHÉ...

Le grand objectif de la coopération agricole est de créer et de développer un marché qui soit la propriété de ses sociétaires producteurs. Consciente de la nécessité d'assurer aux agriculteurs québécois un débouché sans cesse croissant pour tous leurs produits, elle offre aux consommateurs une gamme complète des produits de la ferme du Québec. Nous illustrons ici un certain nombre de ces produits vendus sous la marque LEGRADE. A ces produits de viande, il faut ajouter les fruits et légumes, les produits laitiers, etc.

(L'illustration de la couverture symbolise les efforts déployés par la Coopérative Fédérée pour offrir les produits agricoles québécois aux consommateurs canadiens et étrangers.)

**COOPÉRATIVE
FÉDÉRÉE
DE QUÉBEC**

1966

**bureau
de direction**

ALBERT GINGRAS, président
JULES ST-GERMAIN, vice-prés.
ROLAND BELCOURT
LÉONCE BELZILE
GEORGES CHENARD
JEAN-PAUL DINEL
SIMON FORTIN
FERNAND GONTHIER
LOUIS-PHILIPPE GRONDIN
J.-ARTHUR GUAY
LOUIS LAROCHELLE
MÉDARD LASALLE
ALBERT LATENDRESSE
YVON MARCHAND
ISIDORE MARTIN
ROLAND PIGEON
ANDRÉ POISSANT
P.-E. ST-PIERRE

**conseil
exécutif**

ALBERT GINGRAS, président
JULES ST-GERMAIN, vice-prés.
ROLAND BELCOURT
ISIDORE MARTIN
ROLAND PIGEON

DIRECTEUR GÉNÉRAL
GEORGES-ÉTIENNE TURCOTTE

SECRÉTAIRE
LOUIS-PHILIPPE POULIN

TRÉSORIER
PIERRE VEZINA

PURVIS HALL
LIBRARIES

Seuls des cultivateurs, directeurs d'une coopérative sociétaire,
peuvent être élus au bureau de direction.

McGILL UNIVERSITY



Messieurs les Délégués,

L'année 1967 marque le quarante-cinquième anniversaire de fondation de la Coopérative Fédérée de Québec. C'est, en effet, en 1922 que notre société naissait de la fusion de trois coopératives agricoles de caractère provincial. Si ce geste suscita beaucoup de controverses à l'époque, il faut aujourd'hui reconnaître qu'il constitua une étape décisive du développement de la coopération agricole dans notre milieu. Par l'union des forces déjà actives et par la définition d'une nouvelle orientation de l'action coopérative, notre mouvement ne tarda pas à enregistrer des succès qui se renouvellent constamment depuis. Même si un tel anniversaire ne justifie pas des manifestations particulières, nous croyons opportun de le signaler à l'attention des sociétaires. Car, dans notre esprit, il témoigne de la permanence et de la vitalité de la coopération agricole.

Cette vitalité de notre mouvement s'affirme une fois de plus cette année. Le chiffre d'affaires et les trop-perçus de notre exercice 1965-66 atteignent de nouveaux sommets. Grâce à l'appui sans cesse plus ferme de nos coopératives sociétaires et de leurs adhérents, nos services commerciaux et industriels ont connu des activités plus intenses, ce qui se traduit par une efficacité accrue et un meilleur taux de rentabilité. L'organisation administrative et commerciale de notre société nous permet d'absorber une augmentation croissante des affaires sans nous obliger à accroître nos dépenses dans la même proportion, d'où la possibilité de réaliser une meilleure utilisation de nos ressources.

C'est aussi cet appui de nos sociétaires qui nous autorise à poser des actes nous acheminant toujours plus avant dans la poursuite des objectifs de notre mouvement. Notre entrée dans la fabrication des engrais chimiques, notre décision d'acquérir un centre de criblage des graines fourragères, l'institution d'une unité plus grande de la direction technique et commerciale des coopératives laitières régionales, constituent des exemples éloquentes du dynamisme dont peut faire preuve la coopération agricole lorsque ses dirigeants sont conscients d'obtenir une plus grande participation active des adhérents. Et dès que des circonstances favorables se présentent, ils peuvent poser des gestes qui s'inscrivent dans la réalisation d'un objectif compris et admis par tous. Par exemple, nous avions prévu que notre entrée dans la fabrication des engrais chimiques nous créerait des difficultés nombreuses et sérieuses. Nous savions que la concurrence se ferait plus ardente. Nous pouvions prévoir aussi

que certains exploiteraient ce geste à des fins de marchandage plutôt que d'appuyer cet effort collectif. Mais nous étions certains, et l'expérience le confirme, que nous pouvions compter sur la compréhension et la coopération efficace d'une proportion suffisante de responsables de coopératives sociétaires pour assumer des risques nouveaux rendus nécessaires par les besoins de l'avenir. Et en plus d'asseoir solidement sur des bases nouvelles cette activité particulière, les agriculteurs savent qu'en 1966, ils ont bénéficié monétairement de cette décision de la coopération agricole. La recrudescence de la concurrence entre les fabricants d'engrais leur a valu des économies appréciables.

Une meilleure mise en marché des produits de la ferme nous préoccupe aussi constamment. Fondamentalement, c'est là le plus grand et le premier des objectifs de la coopération agricole. En plus d'assurer une mise en marché efficace, il nous faut développer sans cesse les débouchés disponibles aux produits agricoles québécois. Dans une économie où les frontières politiques constituent de moins en moins des barrières économiques, dans une économie caractérisée par une mobilité extrême des produits finis et semi finis qui abolit graduellement la notion de marchés régionaux et provinciaux quasi fermés, il nous importe de valoriser le pouvoir concurrentiel des produits québécois et d'édifier des marchés de marque qui assurent nos producteurs d'une demande spécifique pour leurs produits. A la Coopérative Fédérée, par la concurrence très active que subissent les produits de notre terroir, nous nous rendons compte quotidiennement de l'importance primordiale qu'il faut reconnaître à ce problème des débouchés. Il faut convaincre notre commerce de l'alimentation et nos consommateurs que les produits agricoles québécois, mis en marché par des institutions appartenant aux agriculteurs eux-mêmes, jouissent d'une qualité qui ne le cède à nulle autre. De façon différente, il faut accomplir la même tâche à l'extérieur du Québec.

Nos décisions relatives à la promotion intense de nos produits sur le marché québécois et à l'institution d'une représentation permanente à Londres, en Angleterre, mesures qui s'ajoutent à notre participation à diverses foires de produits alimentaires sur le continent européen, s'inscrivent dans la poursuite de ce grand objectif de la coopération agricole. Ces initiatives coûtent des dizaines de milliers de dollars. Cependant, ces dépenses revêtent plutôt un caractère d'investissement à long terme en faveur de l'expansion

sion de nos débouchés. Et nous croyons que la coopération agricole a atteint un stade de développement qui l'autorise à consentir de telles dépenses. Les agriculteurs seront les premiers à en bénéficier.

Nous vivons dans un monde d'entreprises géantes, très souvent de caractère international, disposant de moyens considérables et dont les rayons d'action ne connaissent point de frontières. Elles sont nos concurrentes. Elles savent que les produits agricoles n'affichent pas sur eux des marques distinctives de leurs terroirs d'origine. Nos marchés les plus voisins leur sont aussi accessibles qu'à nous. Dans le monde d'aujourd'hui, cette situation est irréversible. Nous devons être assez réalistes pour le reconnaître. Surtout, notre réalisme doit se traduire dans l'édification d'une puissance économique qui soit nôtre, qui travaille à notre bénéfice, et qui puisse nous doter d'une place forte dans ce monde de grande concurrence. Les initiatives que nous venons de citer exigent beaucoup, en personnel et en argent. Notre société doit effectuer des immobilisations considérables dans ses usines et ses entrepôts et perfectionner sans cesse ses mécanismes d'administration et de commercialisation. Nous nous y appliquons dans la mesure où l'appui des coopératives et des agriculteurs nous procure les ressources nécessaires.

Ces ressources demeurent encore limitées; en regard des besoins, elles sont insuffisantes. Aussi, tout comme l'an dernier, vos directeurs ont décidé de réinvestir dans la société la plus forte proportion possible des trop-perçus du dernier exercice. Nous avons opté pour la méthode qui nous paraissait la plus équitable pour tous et chacun et la plus apte à renforcer la structure financière du mouvement en général. En pratique, il nous faut tous reconnaître que nous n'avons guère le choix, à moins d'abdiquer devant les tâches qui nous incombent. Et nous n'abdiquons pas. Le défi qui se présente à nous est trop grand pour ne pas le relever.

Si nos ressources doivent être convenables, notre mode d'action doit aussi s'adapter à l'édification de la puissance économique que nous avons plus tôt reconnu nécessaire. L'exemple qui nous est donné par la coopération laitière mérite notre attention. Voici des hommes qui s'efforcent de regarder plus loin que le bout de leur nez et qui bâtissent pour l'avenir, sachant que l'inconvénient d'aujourd'hui engendre souvent l'avantage de demain. Dans notre milieu, habitué à des entreprises familiales et artisanales de faibles dimensions, réduisant souvent la notion du marché à nos limites territoriales immédiates, donnant à nos régions un caractère régionaliste étroit, il est assez difficile d'intégrer et d'unifier l'action de plusieurs entreprises dirigées par des hommes venant de régions différentes. On nous a déjà dit qu'il s'agissait d'un défi impossible. Pourtant, des hommes s'emploient à le relever avec succès. Evidemment, il y a et il y aura des problèmes. Le simple fait d'être obligé de penser dans des dimensions nouvelles en constitue déjà un. Mais nous savons que les difficultés seront vaincues parce que ces hommes sauront se grandir à la hauteur du devoir qu'ils ont accepté. Et nous leur disons qu'ils peuvent compter sur nous pour les soutenir et leur aider à accomplir leur tâche. Nous croyons

que les dispositions prises par la Coopérative Fédérée dans ce domaine et l'aide sous diverses formes qu'elle a jusqu'ici accordée à ces coopératives, témoignent de sa bonne volonté.

L'industrie laitière coopérative illustre l'adaptation de notre mode d'action aux exigences de la technique moderne et des marchés. D'autres adaptations de notre action s'avèrent également nécessaires. Au cours de la récente tournée du Conseil Exécutif dans les diverses régions de la province, nous vous avons présenté un projet d'amendement de notre charte. Ce projet de votre Bureau de Direction vous sera officiellement soumis au cours d'une assemblée générale spéciale qui aura lieu au cours de la présente assemblée. Ce projet incarne un autre effort d'adaptation de la coopération agricole à des situations nouvelles. Nous vous prions d'y accorder votre plus grande attention.

Notre décision de réinvestir dans l'entreprise la plus forte proportion possible de nos trop-perçus ne suffira pas à combler tous nos besoins financiers. Une fois de plus, nous devons recourir à l'emprunt pour faire face à des besoins d'investissement sans cesse croissants. Bientôt, nous inviterons le public à acheter des débentures et des obligations. Nous voulons faire appel à tous les coopérateurs pour assurer le succès de ces émissions. Si nous contribuons tous, chacun dans notre milieu, à créer un climat favorable au financement de la coopération agricole, notre Fédération et nos sociétés pourront continuer leur développement normal au bénéfice de tous nos sociétaires.

Sur le plan de l'association, nous avons effectué de nombreuses démarches dans l'intérêt de nos adhérents. Plusieurs de ces démarches sont faites en collaboration avec d'autres mouvements agricoles ou par le truchement des organismes nationaux et provinciaux dont notre société est membre; d'autres sont faites par la coopération agricole seule. Ces démarches coûtent du temps et de l'argent. Et à cause de la nature de notre institution, nous ne retirons rien sur le plan du prestige. Cependant, il apparaît opportun de continuer ces activités. Il y va de la recherche du mieux-être des agriculteurs.

En terminant, je veux remercier mes collègues du Bureau de Direction et du Conseil Exécutif, les officiers, les membres du personnel, les membres du Comité Consultatif des Gérants, les dirigeants et le personnel des coopératives sociétaires ainsi que le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation et les fonctionnaires de nos deux ministères de l'Agriculture. Les résultats de la collaboration que nous recevons de tous et chacun sont fort appréciables. Nous leur témoignons notre appréciation et notre reconnaissance.

Le président



FAITS SAILLANTS

VENTES ET REVENUS	1966	1965
Services commerciaux et industriels	\$ 93,679,502	\$ 79,754,848
Courtage	\$ 59,779,315	\$ 48,510,441
Autres services	\$ 2,498,272	\$ 88,308
Total (Augmentation de 22%)	\$155,957,089	\$128,353,597
Pourcentage des trop-perçus avant ristournes et impôts par rapport aux ventes et revenus		
Services commerciaux et industriels	1.83%	1.38%
Courtage47%	.50%
Trop-perçus avant ristournes et impôts	\$ 1,726,000	\$ 1,068,300
Ristournes	\$ 1,568,693	\$ 681,318
Ristournes réinvesties à long terme par sociétaires	\$ 1,333,389	\$ 681,318
Disponibilités	\$ 23,190,641	\$ 19,730,124
Exigibilités	\$ 19,529,050	\$ 17,509,506
Immobilisations nouvelles	\$ 881,600	\$ 358,508
Coopératives sociétaires	291	310
Centres agricoles Co-op	12	7



Messieurs les Délégués,

L'économie canadienne en 1966, malgré des signes d'essoufflement, nous a été favorable. Il en est de même de la situation dans notre province, particulièrement en matière agricole. Une bonne saison de production, des marchés raffermis et des prix améliorés ont permis à l'agriculteur un meilleur retour pour son travail. Les deux facteurs VOLUME et PRIX qu'on voit souvent travailler en sens inverse ont cette année fait meilleur ménage. Ajoutons aussi que nos gouvernements ont accordé une attention particulière à l'industrie laitière, vitale pour la majorité des cultivateurs québécois. Tout cela a aidé tout le monde agricole.

Mais la Fédérée fait mieux cette année que marquer des progrès ordinaires. Elle devance la courbe normale. Ses ventes se chiffrent à \$155,957,089 comparativement à \$128,353,597 l'an dernier, soit une augmentation de 22%. Ses bénéfices ou trop-perçus totalisent \$1,726,000, ce qui représente une amélioration de 61% sur l'exercice précédent. Les ventes et revenus proviennent de deux sources (a) la transformation et la vente des produits venant de la ferme, soit 65%; (b) l'approvisionnement en fournitures professionnelles allant à la ferme ou 35% du volume. Divisées suivant la nature de ses opérations commerciales, les affaires de la Fédérée se partagent comme suit: 62% provient de l'exploitation de commerces et d'usines, 38% représente des services de courtoisie. On ne doit point négliger ce dernier fait en interprétant ses résultats comme en analysant les divers postes de son bilan. Toutes les entreprises ne se mesurent pas avec la même aune et rares sont celles, s'il en est, dont la diversité est aussi grande que la nôtre.

La division de l'alimentation constitue l'activité la plus importante de la Fédérée et elle a justement apporté la plus forte contribution aux bénéfices de l'entreprise. Le volume de nos réceptions d'animaux s'est accru, malgré une baisse assez importante enregistrée chez les bovins et les veaux. C'est donc le porc qui s'est le mieux conduit puisque nos abattages marquent un accroissement sensible comparativement à la moyenne provinciale. Les prix ont été fermes, suivant la tendance nord-américaine. Les porcs abattus sous inspection fédérale aux abattoirs de la Fédérée marquent une proportion de 41.0% de la catégorie "A" comparativement à 40.4% pour le Canada entier et 38.3% pour la province de Québec. C'est un indice prometteur de la qualité des porcs livrés par nos coopératives sociétaires. Les prévisions pour l'année en cours s'avèrent encourageantes pour les producteurs. Le

raffermissement du marché des produits laitiers jouera probablement le rôle des vases communicants à l'endroit des bovins et de leurs sous-produits, tant ces productions sont interdépendantes. Nous continuons d'assister à la disparition graduelle de l'agneau dans notre province comme à travers le pays. Nos exportations marquent une baisse en 1966, à cause principalement de la fermeté du marché canadien. La Fédérée exporte des produits dans 30 pays différents. L'ouverture en octobre 1966 d'un bureau de ventes à Londres nous permettra de donner une nouvelle impulsion à cette activité de première importance. L'année 1966-67 marquera une étape importante dans la promotion des produits LEGRADE, comme on s'en rendra compte par leur présence soutenue dans les divers média de publicité. Bref, les abattoirs et salaisons de la Fédérée, s'ils ont bénéficié de facteurs favorables, ont néanmoins démontré leur habileté à jouer sur le marché un rôle positif en y affermissant la présence des producteurs. Nous chercherons à raffermir cette position.

Le service avicole de la Fédérée a traversé une autre année difficile, malgré une amélioration de ses activités par rapport à l'exercice précédent. Il fait présentement l'objet d'une réorganisation. L'acquisition récente de l'abattoir avicole de Marieville permettra d'accroître nos activités dans ce domaine, en les insérant dans un complexe plus logique et où il sera possible de mieux utiliser les actifs physiques et humains de l'entreprise.

Le service des fruits et légumes marque un progrès notable. Les ventes y ont augmenté de 68% et sa contribution aux bénéfices est appréciable. Le champ demeure vaste, mais il convient de mentionner un renouveau d'intérêt vis-à-vis une plus grande intégration des activités des coopératives spécialisées dans ce domaine. On comprend mieux que l'isolement n'est pas un facteur d'indépendance et de sécurité pour les entreprises.

La Coopérative Fédérée n'exploite pas d'usines laitières, celles-ci étant la propriété des coopératives spécialisées en ce domaine. Mais elle en est à certains égards le moteur, puis l'organisme de vente. Sous l'égide de sa nouvelle division de l'industrie laitière, la dernière année fut témoin de développements considérables. L'étude, la planification et la mise en oeuvre d'un vaste programme de consolidation des unités locales a ravivé le dynamisme de notre industrie laitière coopérative. Grâce à l'aide de ARDA-QUEBEC un complexe coopératif intégré de grande envergure a pris naissance dans la région du Bas St-Laurent. La Coopérative laitière de la Côte Sud

a été fondée pour répondre aux besoins des producteurs laitiers des comtés de Kamouraska et de l'Islet. La Coopérative de Ste-Claire est passée par les fonds baptismaux pour devenir une régionale, la Coopérative laitière du Sud de Québec. Celle-ci est le produit de la fusion d'un nombre considérable d'anciennes beurreries coopératives des comtés de Dorchester, Bellechasse et Beauce. Le comté de Papineau s'est doté d'une usine laitière moderne par suite de la fusion des actifs de quatre coopératives de ce même comté. Un travail de consolidation a également été amorcé dans le nord-ouest québécois. Bref, la coopération agricole s'est munie d'usines modernes capables de répondre aux exigences des marchés, suivant en cela l'exemple de la Coopérative Agricole de Granby et en étroite association avec elle. La surveillance administrative, technique et commerciale des nouvelles usines est assumée par la division de l'industrie laitière de la Fédérée, sous l'égide du Comité nommé à cette fin par le Bureau de Direction et composé des responsables des régionales laitières. On peut parler aujourd'hui de l'industrie laitière coopérative comme d'une force grandissante. La Fédérée a souvent agi comme bailleur de fonds vis-à-vis les régionales laitières, mais elle ne croit pas avoir ainsi desservi les intérêts des coopérateurs agricoles. Les ventes de la division laitière ont augmenté de 19% au cours du dernier exercice, résultat du travail de consolidation de nos activités coopératives dans ce domaine.

La division des moulées et fertilisants enregistre cette année encore d'excellents résultats. Son chiffre de ventes qui s'est accru en moyenne de 17% représente le quart des affaires de la Fédérée. L'augmentation, plus considérable encore, du volume des suppléments ou concentrés a produit une baisse des frais de production et une amélioration équivalente des excédents nets, laquelle est directement attribuable au support accru de nos coopératives sociétaires. 1966 fut une année de consolidation et de réorganisation. La chimie agricole est venue s'ajouter au service des grains, moulées et semences. L'acquisition d'un centre de criblage place désormais la Fédérée dans une meilleure position sur le marché des graines de semences. L'organisation d'un système unifié de distribution pour toutes les activités de cette division nous permettra de mieux servir nos coopératives sociétaires. Ce service de la distribution animé par une équipe de représentants techniques polyvalents, aidés de spécialistes, assumera la responsabilité de tous les programmes de production et d'élevage de la Fédérée, cela en fonction des besoins du marché comme des besoins particuliers de ses diverses usines de transformation. Nous avons l'assurance qu'une telle organisation permettra une intégration logique de nos activités nombreuses et variées et, conséquemment, une plus grande efficacité. La mise en chantier à St-Romuald d'une meunerie moderne viendra par surcroît renforcer notre réseau de distribution des suppléments et moulées, rendant celui-ci plus apte à répondre aux besoins de nos sociétaires de l'Est de la province. La popularisation de la marque CO-OP, appuyée sur la recherche et réalisée en association avec les coopératives centrales canadiennes et américaines, sera

susceptible d'accroître la présence coopérative parmi la classe agricole. La Fédérée affirme aussi sa présence à titre de manufacturier de fertilisants. Celle-ci a suscité une concurrence dont bénéficient présentement tous les producteurs. Conscientes de la valeur d'une présence coopérative dynamique sur le marché, les coopératives nous ont de façon générale accordé leur ferme appui. La division a mis à l'épreuve une nouvelle structure d'organisation, puis elle a posé des gestes qui manifestent sa confiance en l'avenir. Après une nécessaire période d'adaptation, nous devrions en récolter les fruits sous la forme d'un meilleur service aux cultivateurs.

La division des fournitures professionnelles comprend quatre services: les pétroles, la machinerie agricole, les accessoires agricoles, les postes de détail. Les ventes du service des pétroles accusent une augmentation générale de 11%, sans compter le gain résultant des nouveaux clients. L'augmentation générale est de 24%. 1966 fut marquée par des efforts particuliers visant soit à consolider la situation du service correspondant chez les coopératives sociétaires, soit à couvrir de nouveaux territoires non déjà desservis par elles. Cette action a nécessité des investissements dont la rentabilité est assurée et dont le coût est amorti au rythme le plus rapide possible.

Le service de la machinerie agricole a vu ses ventes augmenter d'environ 15%, favorisé qu'il a été par la belle température et grâce à un renouveau d'intérêt manifesté par nos distributeurs. Soulignons toutefois les efforts intensifs déployés par tout notre personnel pour placer sur un meilleur pied les activités de ce service. Les bénéfices réalisés sont en bonne partie leur oeuvre. Les projets pour 1967 viseront à consolider la position de nos distributeurs comme la nôtre propre, en vue d'un service plus efficace.

Les ventes du service des accessoires agricoles ont augmenté de 24%. Ce facteur, combiné à une réduction proportionnelle des dépenses, a produit des résultats sonnants. Des politiques dynamiques de promotion, jointes à une meilleure information technique concernant l'utilisation d'une gamme très variée de produits, en sont la cause. La plupart de nos coopératives sociétaires distribuent ces produits accessoires à la production agricole. Cela leur permet de répondre aux besoins des producteurs, tout en absorbant une tranche valable de leurs frais fixes.

La Fédérée exploite depuis un certain temps quelques postes de vente au détail. Elle y a été amenée soit par la nécessité de prendre la relève d'une coopérative défaillante, soit par le besoin d'installer une présence coopérative dans certaines régions vierges. Chaque fois que le geste a été posé, on a tenu compte du contexte coopératif régional pour éviter tout doublement inutile des activités. L'expérience se révèle favorable, confirmant en cela une tendance moderne nord-américaine vers l'intégration des activités de gros et de détail.

1966 fut donc une période de développements et d'investissements considérables. Quand une récolte mûrit toute à la fois, il faut bien la couper, cela dû-il taxer sévèrement nos moyens disponibles. Ce fut le cas à la Fédérée. Ajoutons que nos investissements

nouveaux emplois des capitaux dispendieux. Il nous faudra exercer dans l'avenir une prévision particulière, vérifier le plan de nos investissements à long terme, choisir parmi les nouveaux projets ceux qui offrent les meilleures chances de rentabilité, chercher en somme un équilibre entre la stabilité et l'expansion. Mais il demeure que notre performance s'est sensiblement améliorée, comme le démontre au bilan la relation entre les bénéfices nets, les divers items des dépenses et le chiffre d'affaires. Le cultivateur sait que l'agriculture obéit à de nombreux facteurs, biologiques ou autres, sur lesquels il n'a pas de contrôle. On ne saurait donc garantir que sera répétée avec une régularité calculée l'ascension dont la Fédération est témoin cette année.

Les sociétaires et le personnel

La Coopérative Fédérée est une fédération de coopératives. Les 291 filiales qui lui sont greffées forment un réseau important à la fois d'associations de cultivateurs et d'entreprises commerciales ou industrielles qu'on appelle généralement la coopération agricole. On ne saurait donc raisonnablement parler de la Fédération en songeant uniquement aux usines ou commerces qu'elle exploite non plus qu'au seul personnel directement à son emploi. La coopération agricole c'est l'ensemble des activités déployées par toutes et chacune des coopératives et les activités exercées en propre par la Fédération n'ont de raison d'être qu'en fonction des besoins de ses sociétés membres. Nous sommes donc en présence d'une institution où la communauté d'intérêt et de participation se situe au niveau des agriculteurs eux-mêmes. C'est dans cet éclairage qu'il faut considérer les résultats que nous venons d'analyser.

Les sociétaires et le personnel à son emploi constituent l'actif principal de la Fédération, comme de toute la coopération agricole. La valeur des uns et des autres comme la conjugaison de leurs activités respectives détermineront la mesure de nos progrès futurs. Nous vivons dans un monde économique qui évolue constamment. Il n'est que de constater les changements qui surviennent chez-nous et autour de nous dans le continent nord-américain pour se rendre compte que toutes les "vérités" sont aujourd'hui remises en cause. Un sociologue de chez-nous a parlé justement du "défi d'un monde rural nouveau". Les coopératives se doivent de le relever, en jouant efficacement leur rôle comme en prêtant leur concours dans cet effort qui consiste à repenser nos structures dans la perspective de l'intégration d'une agriculture nouvelle à l'économie moderne — elle-même de caractère national et international. La tâche est considérable. Elle requiert de l'action, de la détermination, du dynamisme. A cet égard, les administrateurs élus exercent une fonction clé puisqu'ils représentent les cultivateurs, ceux-là mêmes pour lesquels les coopératives existent. Ce sera leur devoir de se bien préparer à jouer efficacement leur rôle, comme ce sera la tâche de la Fédération de les y aider. Les comités spécialisés, les cours de formation ou de recyclage, une information sûre, des communications suivies à tous les échelons de la participation, voilà autant de moyens qui permettront à chacun de mieux assumer ses responsabilités. C'est l'intention de la

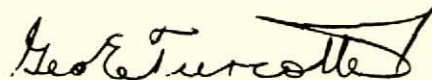
Fédération de s'y employer de façon particulière en 1967.

Le personnel de la coopération agricole, incluant celui de la Fédération, porte une lourde responsabilité. Son efficacité dépend surtout de son dévouement et de sa compétence, mais les cadres de travail ont aussi leur importance, principalement dans les entreprises de grande dimension. C'est pourquoi la Fédération a révisé ses cadres et adopté une nouvelle structure administrative dont l'organigramme simplifié apparaît au présent rapport annuel. Nous la croyons apte à assurer la convergence des efforts de tous vers la réalisation des objectifs de l'entreprise. Il en résultera plus d'unité. Et nos services spécialisés, i.e., le secrétariat, le personnel, le contrôle, la trésorerie, le développement et la révision, ont déjà mis leur expérience au service des coopératives-sociétaires qui ont eu des problèmes analogues à résoudre. Le Comité des gérants s'est aussi attaqué au problème de la formation, de la sécurité et de la relève du personnel de la coopération agricole. Les hommes peuvent faire toute la différence entre une entreprise prospère et celle qui ne l'est pas. C'est pourquoi nous projetons d'intensifier notre programme de formation du personnel.

Si nous terminons une année fructueuse, il faut d'abord en rendre crédit à nos coopératives sociétaires. Mais rendons hommage aussi à l'énergie et aux talents déployés par une équipe, principalement l'équipe de direction qui a su développer chez ses collaborateurs une plus grande unité de pensée et d'action. Associé à cette équipe de direction, dans laquelle j'inclus les membres du Comité consultatif des gérants comme des autres comités, je veux dire notre gratitude au président de la Fédération et à ses collègues pour leur compréhension et leur confiance.

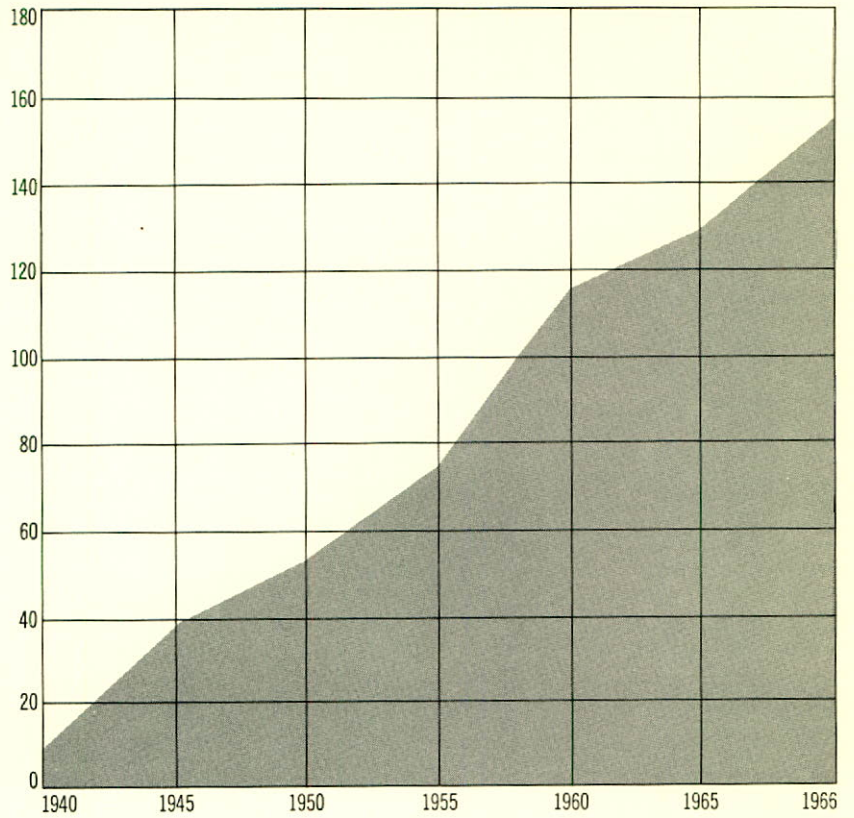
"Rien n'est plus admirable qu'une entreprise bien gérée", dit un auteur. "Ses produits sont habilement conçus et fréquemment adaptés aux besoins des utilisateurs. Ses équipements et méthodes sont sans cesse perfectionnés, ses livraisons ponctuelles. Son personnel choisi avec soin, est instruit à toutes les nouveautés et bien payé. Pourtant les prix de vente sont compétitifs, et laissent un ample surplus (disons trop-perçu), dont la plus grande part sert à financer l'extension de l'équipement, la recherche de produits et procédés nouveaux, la conquête de nouveaux marchés nationaux et étrangers, etc.", le solde dans une coopérative étant naturellement retourné aux sociétaires suivant leur participation agissante.

Nous voulons que la Fédération réponde à cette définition de la bonne gestion. Le potentiel est là, si étroite que soit la route. Nous avons les hommes, nous ramasserons le capital, nous adapterons notre organisation aux réalités actuelles. Et nous ne sommes pas encore si puissants qu'on ne puisse plus nous aimer...

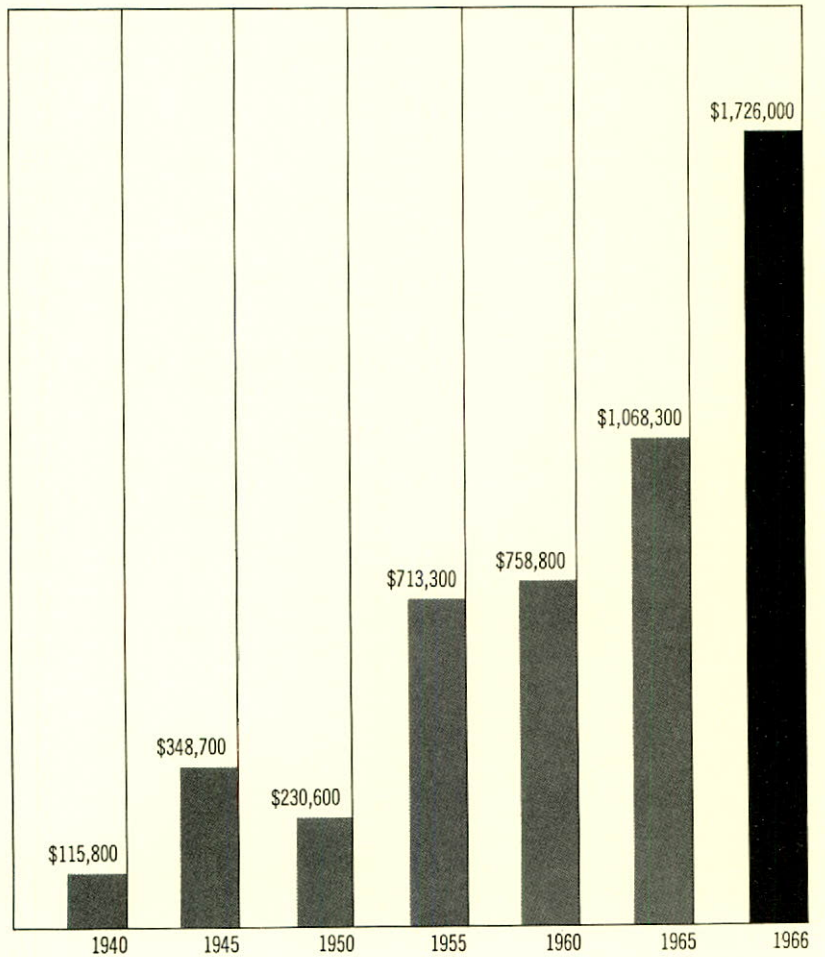


directeur général

VENTES ET REVENUS
(en millions de dollars)



TROP-PERÇUS
avant ristournes et impôts





Une coopérative d'approvisionnement de la ferme.

LES COOPÉRATIVES D'APPROVISIONNEMENT DE LA FERME

Si la coopération agricole se préoccupe fortement de la transformation et de la commercialisation des produits de la ferme, elle place aussi au premier rang de ses préoccupations l'approvisionnement des fermes en équipement agricole et en fournitures professionnelles de toutes sortes. La ferme québécoise est une petite usine de production d'aliments à l'état fini ou brut. Elle est une étape de la grande industrie alimentaire. Et comme tout propriétaire d'usine, l'agriculteur doit régulièrement se procurer des matières premières et des instruments de production. Le rôle de la coopération d'approvisionnement de la ferme s'inscrit sur ce plan.

Au début de 1966, 300 coopératives offraient à l'agriculteur un service d'approvisionnement de la ferme. Toutes n'offrent pas une gamme complète de fournitures agricoles. Cependant, la plupart d'entre elles sont des coopératives spécialisées dans l'approvisionnement de la ferme. Dans les autres cas, il s'agit de coopératives laitières, horticoles ou autres, qui opèrent un tel service au bénéfice de leurs sociétaires. Le chiffre d'affaires annuel de la coopération d'approvisionnement de la ferme, excluant les affaires transigées par la Coopérative Fédérée dans ce domaine, s'établit à près de \$100,000,000.

La Coopérative d'approvisionnement typique est d'abord une fabrique coopérative d'aliments du bétail.

Ses activités de base sont la vente des moulées, des grains de provende, des grains et graines de semence, des engrais chimiques, des pesticides, des instruments aratoires, du pétrole, etc..., auxquelles s'ajoutent la quincaillerie agricole et d'autres articles d'usage courant sur la ferme. Elles opèrent également un service de mouture pour les grains des sociétaires et maintiennent un service d'expédition d'animaux vers les abattoirs coopératifs.

La coopérative d'approvisionnement de la ferme est née du désir des cultivateurs de se procurer des matières premières et fournitures bien adaptées à leurs besoins et d'une qualité correspondant aux exigences des opérations de la ferme. Son développement est parallèle au progrès des techniques de production animale et végétale. Elle illustre une étape importante du processus complexe de l'industrie alimentaire.

De plus en plus, les coopératives d'approvisionnement de la ferme jouent un rôle capital, très souvent en collaboration étroite avec la Coopérative Fédérée, dans la mise en oeuvre de l'intégration coopérative des productions animales, dans le financement des productions agricoles et dans la mise à la disposition des producteurs de services techniques spécialisés.

LA COOPÉRATION HORTICOLE

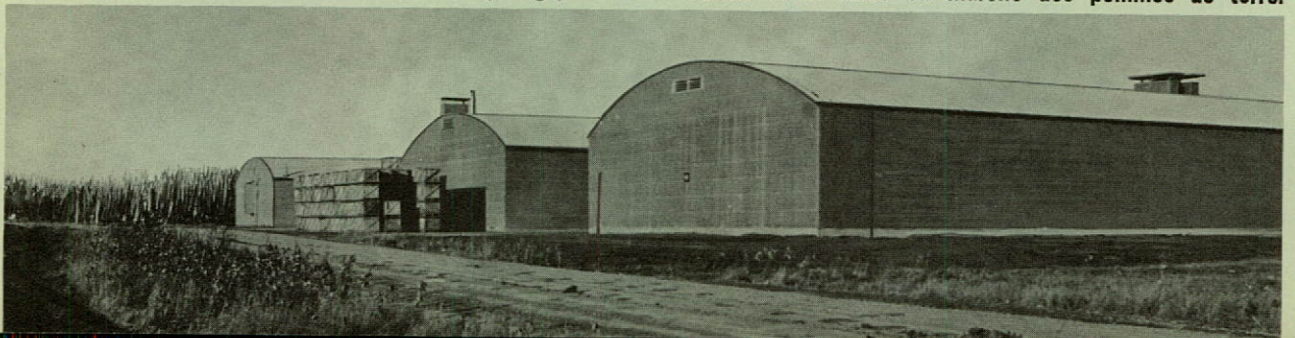
Vingt-cinq coopératives agricoles québécoises ont des activités horticoles. Un certain nombre d'entre elles sont spécialisées dans la collecte, l'entreposage, le traitement et la mise en marché d'un ou deux produits horticoles. Dans le cas des autres, il s'agit de coopératives de types divers qui offrent à leurs sociétaires horticulteurs ou pommiculteurs des services spécialisés.

Les pommes de terre sont l'objet d'activités coopératives dans douze établissements. C'est la grande pro-

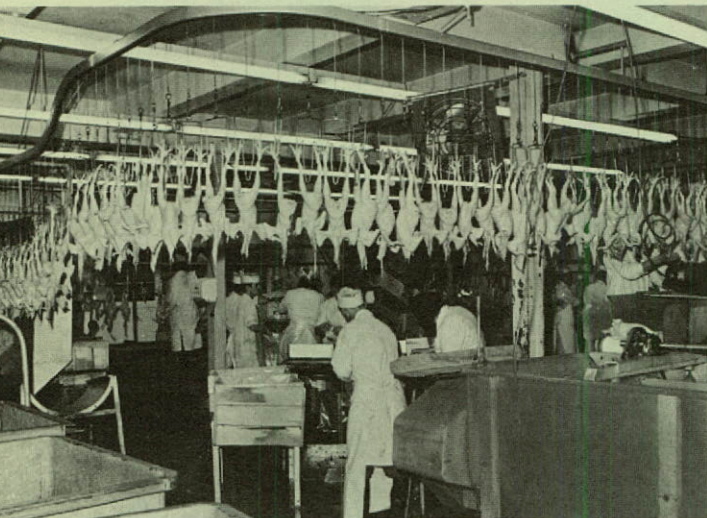
duction horticole du Québec. Nous trouvons des services d'entreposage et de mise en marché de la pomme dans huit coopératives. Quatre coopératives s'intéressent aux fraises, deux au tabac, deux à la mise en conserve des tomates, pois verts, etc., une aux oignons, une aux navets et, enfin, une aux bleuets.

A la plupart de ces coopératives horticoles, la Coopérative Fédérée offre des services technique et de mise en marché.

Etablissement coopératif de collecte, d'entreposage, de classification et de mise en marché des pommes de terre.



LA COOPÉRATION BÉTAIL-VIANDE



1

L'abattage et la mise en marché du bétail et des volailles ont tôt retenu l'attention des coopérateurs agricoles québécois. Le premier abattoir coopératif de bétail célébrait récemment son cinquantenaire de fondation. Il est aujourd'hui opéré directement par la Coopérative Fédérée. La coopération agricole exploite six établissements d'abattage du bétail et de salaison des viandes. Quatre d'entre eux sont la propriété de la Coopérative Fédérée; les deux autres sont opérés par des coopératives régionales.

La capacité totale annuelle d'abattage de ces usines dépasse largement un million de grosses et de petites têtes. Bien réparties sur le territoire québécois, elles offrent partout un canal alternatif d'écoulement du bétail qui est la propriété des agriculteurs et constitue pour eux un excellent instrument de conquête du marché québécois des viandes et des produits de viande.

Québec compte six établissements coopératifs d'abattage et d'apprêtage des volailles. Trois de ces établissements sont opérés par des coopératives avicoles spécialisées, deux sont la propriété de la Coopérative Fédérée et un est exploité par une coopérative régionale polyvalente. Aux abattoirs avicoles se greffent généralement des services de collecte, de classification et de mise en marché des oeufs.



2

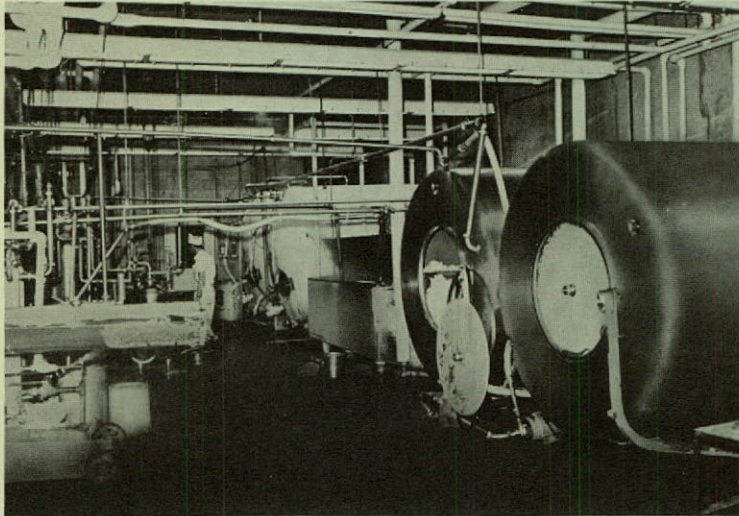
1. La ligne d'abattage des volailles dans un abattoir avicole coopératif.

2. Un établissement coopératif d'abattage du bétail et de salaison des viandes.

3. Le département du barattage du gras de beurre dans une coopérative laitière régionale.

4. Le département d'évaporation du lait dans une coopérative laitière régionale.

LA COOPÉRATION LAITIÈRE



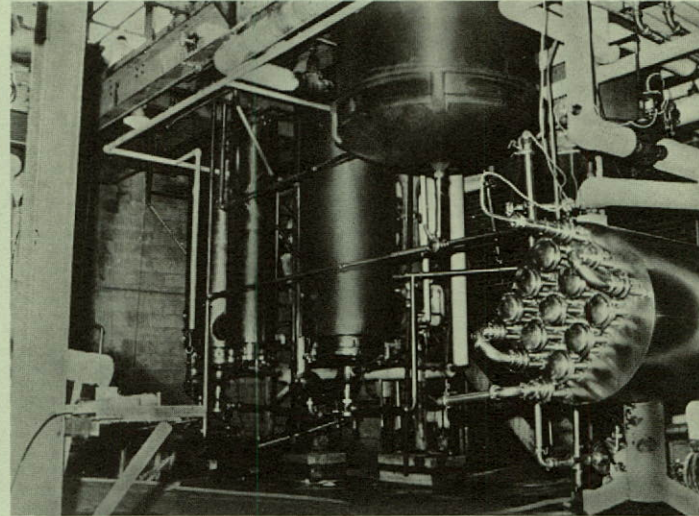
3

La vocation naturelle de nos ressources agraires place l'industrie laitière à la base de l'agriculture québécoise. Il était donc normal que la coopération laitière constituât le point de départ de la coopération agricole.

Les premières coopératives laitières se limitaient à la fabrication de beurre ou de fromage. Elles représentaient, sur le plan local ou paroissial, un premier effort de concentration des usines. Parfois, on englobait une paroisse voisine mais, en général, il s'agissait de coopératives paroissiales. Un deuxième mouvement de concentration eut lieu, dans les principaux bassins laitiers du centre et de l'ouest du Québec, au cours de la période 1945-55. En 1964-65, un troisième mouvement de concentration des coopératives laitières s'amorçait dans les autres régions laitières.

Au premier janvier 1966, 156 établissements de fabrication de produits laitiers étaient la propriété des coopératives. Depuis, le mouvement actuel de concentration a contribué à réduire légèrement ce nombre. Cependant, au début de 1967, les coopératives laitières transformaient environ la moitié de la production québécoise totale des laits de fabrication et cette proportion est à la hausse.

Le troisième mouvement de concentration des coopératives laitières se caractérise par l'organi-



4

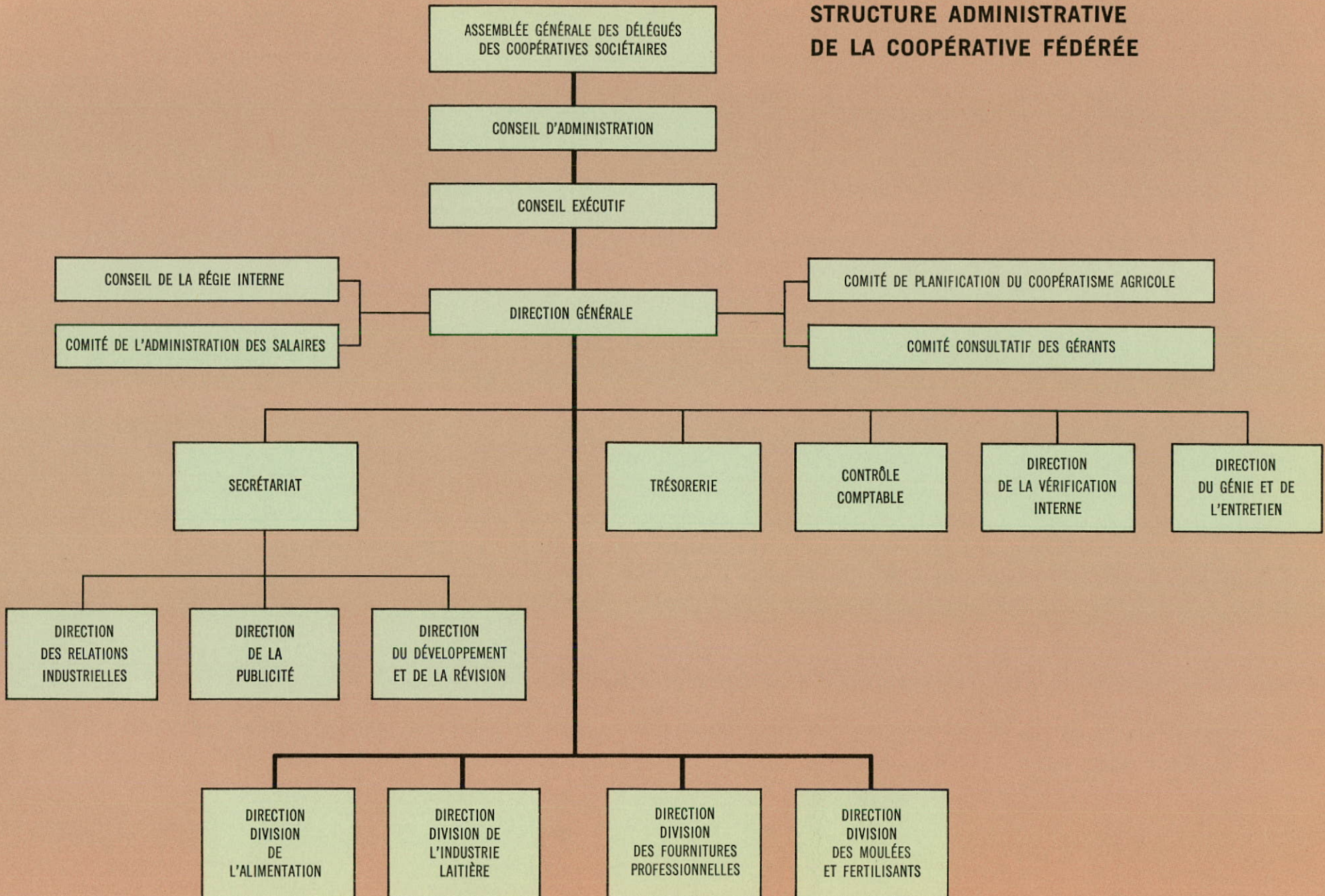
sation de coopératives régionales dont les champs d'action épousent les limites territoriales des bassins laitiers naturels. Les résultats obtenus jusqu'ici reflètent l'intérêt marqué des agriculteurs envers ces nouvelles structures de la coopération laitière.

La régionalisation des coopératives laitières répond aux exigences nouvelles des marchés nationaux et internationaux, aux derniers progrès des techniques de fabrication des produits laitiers et à l'évolution de la production laitière au niveau des exploitations agricoles.

Dans le cadre de la Coopérative Fédérée, les coopératives laitières régionales opèrent sous une direction technique et commerciale unifiée et intégrée, afin de donner à l'ensemble du mouvement et des entreprises plus de cohésion au niveau de la production, plus de compétence au niveau de la technologie et de l'administration et une puissance économique qui soit à la mesure de la dimension des marchés.

La coopération laitière est une force économique au service des producteurs qui, en plus, apporte une contribution valable à l'ensemble de l'économie québécoise. Instrument de conquête des grands marchés, elle offre aussi à l'agriculteur l'occasion de participer personnellement à l'édification d'industries qui contribuent au développement économique des régions rurales.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE



BOULANGER, FORTIER, RONDEAU & Cie

comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Sociétaires de Coopérative Fédérée de Québec,

Nous avons examiné le bilan consolidé de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 29 octobre 1966 et les états consolidés des opérations et du surplus général pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres, pièces comptables et autres preuves à l'appui que nous avons considérés nécessaires dans les circonstances.

A notre avis, le bilan consolidé et les états consolidés des opérations et du surplus général ci-annexés, compte tenu des notes s'y rapportant, présentent équitablement la situation financière de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales au 29 octobre 1966 ainsi que le résultat consolidé de leurs opérations pour l'exercice terminé à cette date, tel que l'indiquent les livres et comptes et conformément aux principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, sauf tel que mentionné à la note 3b.

Nous avons aussi examiné l'état consolidé de provenance et d'utilisation des fonds ci-annexé pour l'exercice terminé le 29 octobre 1966, lequel, à notre avis, présente équitablement les modifications dans le fonds de roulement de Coopérative Fédérée de Québec et ses filiales pour l'exercice.

Boulangier, Fortier, Rondeau & Cie, C.A.

le 13 janvier 1967.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

ACTIF

	1966	1965*
DISPONIBILITÉS		
Encaisse	\$ 2,185,946	\$ 1,619,417
Comptes et billets à recevoir (note 2), déduction faite des provisions: 1966 \$552,000; 1965 \$676,062	10,916,892	9,071,546
Impôts à recevoir	6,359	4,847
Stocks de marchandises, au moindre du prix coûtant ou du prix du marché	9,376,233	7,923,535
Frais reportés	578,208	634,594
Placements à court terme	127,003	476,185
	<u>\$23,190,641</u>	<u>\$19,730,124</u>
 Comptes à recevoir à plus d'un an, déduction faite des pro- visions: 1966 \$84,896; 1965 \$40,850	 \$ 193,560	 \$ 430,139
 PLACEMENTS (au coût)		
Actions, obligations, certificats et dépôts	\$ 380,326	\$ 298,406
Hypothèques et billets à recevoir	362,000	92,000
Impôt spécial remboursable	12,800	—
	<u>\$ 755,126</u>	<u>\$ 390,406</u>
 IMMOBILISATIONS (note 3)		
Terrains, bâtisses, machinerie et outillage, matériel roulant, amélio- rations locatives, au coût	\$12,121,193	\$11,365,526
Amortissement accumulé	(6,268,023)	(5,789,090)
Plus-value d'évaluation	6,099,548	6,059,176
	<u>\$11,952,718</u>	<u>\$11,635,612</u>
 AUTRES ACTIFS		
Achalandage	\$ 1	\$ 1
Escompte sur obligations et débetures (amortissement déduit)	196,623	161,998
	<u>\$ 196,624</u>	<u>\$ 161,999</u>
 Pour le Bureau de Direction	 <u>\$36,288,669</u>	 <u>\$32,348,280</u>

Albert Giguas Jules Saint-Germain

* Certains chiffres de 1965 ont été regroupés pour fins de comparaison avec ceux de 1966.

BILAN CONSOLIDÉ AU 29 OCTOBRE 1966 (avec chiffres comparatifs au 30 octobre 1965)

PASSIF

	1966	1965*
EXIGIBILITÉS		
Emprunt de banque (articles 86 et 88)	\$ 7,251,023	\$ 7,050,967
Comptes et billets à payer	9,753,307	8,793,116
Fonds en fidéicomis	152,960	174,144
Frais courus	1,008,475	624,522
Emprunts sur billets	306,189	—
Ristournes à payer	235,304	—
Impôts estimatifs à payer (note 4)	76,500	—
Versements sur dette à long terme échéant à moins d'un an	745,292	866,757
	<u>\$19,529,050</u>	<u>\$17,509,506</u>
DETTE À LONG TERME		
Obligations en cours:		
Coopérative Fédérée de Québec		
1ère hypothèque — 4%	\$ —	\$ 108,000
Hypothèque générale à fonds d'amortissement — 5¾% — 1969....	1,584,000	1,700,000
1ère hypothèque remboursable en séries et à fonds d'amortisse- ment — 5½%, 5¾%, 6% — 1967-1971	1,100,000	1,200,000
Legrade Inc.		
1ère hypothèque remboursable en séries et à fonds d'amortisse- ment — 5%, 5½% — 1967-1972	933,500	1,067,500
Débetures, série "A" à fonds d'amortissement — 7% — 1976	1,000,000	—
Débetures, série "E" — 6% — 1971	1,000,000	1,000,000
Billets à terme — 1¾%, 4¾%, 5¼%, 7% — 1967-1972	475,764	442,208
Ristournes des sociétaires — 5% — 1967, 1968, 1969, 1977	800,442	720,148
Hypothèques à payer — 7%, 7½% — 1967-1976	163,740	41,673
	<u>\$ 7,057,446</u>	<u>\$ 6,279,529</u>
Moins: Echéances à moins d'un an	745,292	866,757
	<u>\$ 6,312,154</u>	<u>\$ 5,412,772</u>
AVOIR DES SOCIÉTAIRES		
Capital social (note 5)	\$ 4,826,889	\$ 3,834,902
Surplus général	1,739,277	1,676,016
Excédent d'évaluation (note 6)	3,881,299	3,915,084
	<u>\$10,447,465</u>	<u>\$ 9,426,002</u>
	<u>\$36,288,669</u>	<u>\$32,348,280</u>
ENGAGEMENTS (note 7)		

Les notes explicatives ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 29 OCTOBRE 1966

Note 1 — Base de consolidation — Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Coopérative Fédérée de Québec et de ses filiales en propriété exclusive, savoir:

Legrade Inc.,	Coopérative Canadienne du Bétail de Québec Limitée,	Les Produits Mont-Joli Ltée,
Les Abattoirs de l'Est Limitée,	Les Élévateurs "Fédérée" Limitée,	Les Semences du Québec Ltée.

L'acquisition effective de Les Semences du Québec Ltée date du 1er juillet 1966 et ses opérations depuis cette date sont consolidées.

Note 2 — Comptes et billets à recevoir — Les comptes à recevoir comprennent des ventes de machinerie comptabilisées au prix coûtant, pour un montant de \$771,453. Le profit sur ces ventes est reporté aux exercices ultérieurs.

Note 3 — Immobilisations

a) **Evaluation** — Au 30 octobre 1965, M. Eugène Thérien, d.s.p., m.a.i., a établi la valeur de remplacement dépréciée de toutes les immobilisations à cette date. Au 10 octobre 1966, il a évalué, sur la même base, les immobilisations de Les Semences du Québec Ltée, dont l'acquisition effective date du 1er juillet 1966. Ces évaluations sont reflétées au bilan. Les acquisitions depuis ces dates ont été comptabilisées au prix coûtant.

b) **Amortissement** — Contrairement aux années précédentes, le coût en capital non amorti pour fins d'impôts au début de l'exercice a servi de base au calcul de l'amortissement et les taux maximums permis par les lois de l'impôt sur le revenu ont été utilisés. Les nouvelles immobilisations ont été amorties aux mêmes taux en proportion du nombre de mois pendant lesquels elles ont été utilisées. L'effet de ce changement a été de réduire l'amortissement de \$32,300 par rapport à ce qu'il aurait été si la méthode appliquée au cours des années antérieures avait été utilisée; il en résulte une augmentation correspondante des trop-perçus de l'exercice. Aucun amortissement n'a été calculé sur la plus-value d'évaluation des immobilisations.

Note 4 — Impôts estimatifs à payer — Pour l'exercice financier terminé le 29 octobre 1966, l'allocation du coût en capital réclamée pour fins d'impôts excède l'amortissement porté aux livres par \$56,175. Les excédents ainsi réclamés se totalisent à \$498,738 au 29 octobre 1966 et les impôts sur le revenu pourraient être augmentés dans les années à venir si l'amortissement porté aux livres excédait l'allocation du coût en capital alors réclamée.

Note 5 — Capital social — En vertu de sa loi constitutive, le capital social autorisé de Coopérative Fédérée de Québec est le suivant:

Privilégié	\$2,500,000
Ordinaire	2,500,000
	<u>\$5,000,000</u>

Le capital en cours se répartit comme suit:

Emis et versé —

Privilégié:

Série 1960 — 70,130 actions de \$10	\$ 701,300	
Série 1961 — 43,432 actions de \$10	434,320	
Série 1966 — 66,342 actions de \$10	663,420	\$1,799,040

Ordinaire:

Convertibles — 2,469 actions de \$10	\$ 24,690	
Classe "A" — 36,224 actions de \$25	905,600	
Classe "B" — 42,659 actions de \$25	1,066,475	1,996,765
		<u>\$3,795,805</u>

Paiement partiel sur actions:

Sur le capital social autorisé et non émis de Coopérative Fédérée de Québec, des montants ont été versés en paiement partiel d'actions —

Privilégiées	\$ 4,117	
Ordinaires	7,317	11,434

Actions privilégiées et ordinaires tenant lieu du paiement partiel des ristournes de 1966....	1,019,650
	<u>\$4,826,889</u>

Note 6 — Excédent d'évaluation — L'excédent d'évaluation a varié comme suit au cours de l'exercice:

Solde au 30 octobre 1965		\$3,915,084
Réduction par suite de l'acquisition d'une filiale:		
Excédent du coût sur la valeur aux livres lors de l'acquisition	\$ 74,157	
Moins: Excédent d'évaluation des immobilisations sur leur valeur aux livres	40,372	33,785
Solde au 29 octobre 1966		<u>\$3,881,299</u>

Note 7 — Engagements — Coopérative Fédérée de Québec a signé avec La Cie du Marché Central Métropolitain Ltée, dont elle détient près de 20% du capital-actions ordinaire, deux baux; l'un, pour une période de 30 ans, à compter du 1er mai 1960, à un loyer annuel minimum de \$172,200, l'autre, pour une période de 15 ans, à compter du 1er décembre 1962, à un loyer annuel minimum de \$31,000.

Tout passif pouvant résulter de garanties ou cautionnements consentis est couvert par des biens, droits ou actifs gagés ou nantis.

Note 8 — Ristournes — Conformément aux dispositions de la loi constitutive, les directeurs, à leur assemblée du 22 septembre 1966, ont déclaré, à même les trop-perçus de l'exercice, des ristournes dont le montant s'élève à \$1,568,693. Suivant la pratique établie et sujet à la ratification de l'assemblée générale, ils ont déterminé le mode de paiement suivant:

Paiement comptant	\$ 235,304
Ristournes empruntées à 10 ans	313,739
Capital privilégié et ordinaire	1,019,650
	<u>\$1,568,693</u>

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

ÉTAT CONSOLIDÉ DES OPÉRATIONS pour l'exercice terminé le 29 octobre 1966

(avec chiffres comparatifs pour 1965)

	1966		1965*	
VENTES ET REVENUS	\$155,957,089	100.0%	\$128,353,597	100.0%
Déduction faite du transport et des escomptes sur ventes				
1966	<u>\$1,981,794</u>			
1965	<u>\$1,994,992</u>			
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES	<u>137,457,525</u>	<u>88.2%</u>	<u>112,300,357</u>	<u>87.5%</u>
TROP-PERÇUS BRUTS	<u>\$ 18,499,564</u>	<u>11.8%</u>	<u>\$ 16,053,240</u>	<u>12.5%</u>
DÉPENSES				
Main-d'oeuvre, salaires et bénéfices d'emploi	\$ 10,525,218	6.7%	\$ 9,687,498	7.5%
Frais d'exploitation	2,040,557	1.3%	2,056,215	1.6%
Frais de distribution et de vente	1,608,406	1.0%	952,564	.8%
Frais généraux d'administration	1,282,463	.8%	1,048,280	.8%
Frais de finance	763,947	.5%	700,338	.6%
Amortissement	552,972	.4%	540,035	.4%
	<u>\$ 16,773,563</u>	<u>10.7%</u>	<u>\$ 14,984,930</u>	<u>11.7%</u>
TROP-PERÇUS AVANT RISTOURNES ET IMPÔTS	<u>\$ 1,726,001</u>	<u>1.1%</u>	<u>\$ 1,068,310</u>	<u>.8%</u>
Ristournes (note 8)	\$ 1,568,693	1.0%	\$ 681,318	.5%
Impôts estimatifs	<u>76,500</u>		<u>—</u>	
	<u>\$ 1,645,193</u>		<u>\$ 681,318</u>	
TROP-PERÇUS NETS	<u>\$ 80,808</u>		<u>\$ 386,992</u>	

* Certains chiffres de 1965 ont été regroupés pour fins de comparaison avec ceux de 1966.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

ÉTAT CONSOLIDÉ DU SURPLUS GÉNÉRAL pour l'exercice terminé le 29 octobre 1966

(avec chiffres comparatifs pour 1965)

	1966	1965*
Solde au début de l'exercice	<u>\$1,676,016</u>	<u>\$1,218,651</u>
Ajouter:		
Trop-perçus nets	\$ 80,808	\$ 386,992
Bénéfice sur rachat d'obligations et de capital privilégié et sur vente de débentures	3,887	621
Profit (perte) sur vente d'immobilisations	4,715	(23,643)
Subvention pour aménagement d'un centre de criblage	<u>—</u>	<u>125,000</u>
	<u>\$ 89,410</u>	<u>\$ 488,970</u>
Déduire:		
Impôts sur le revenu se rapportant aux exercices antérieurs	\$ 2,132	\$ 14,894
Impôt américain retenu à la source sur ristournes	3,642	3,833
Amortissement de l'escompte sur obligations et débentures	<u>20,375</u>	<u>12,878</u>
	<u>\$ 26,149</u>	<u>\$ 31,605</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>\$1,739,277</u></u>	<u><u>\$1,676,016</u></u>

* Certains chiffres de 1965 ont été regroupés pour fins de comparaison avec ceux de 1966.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC et ses filiales

ÉTAT CONSOLIDÉ DE PROVENANCE ET D'UTILISATION DES FONDS

pour l'exercice terminé le 29 octobre 1966

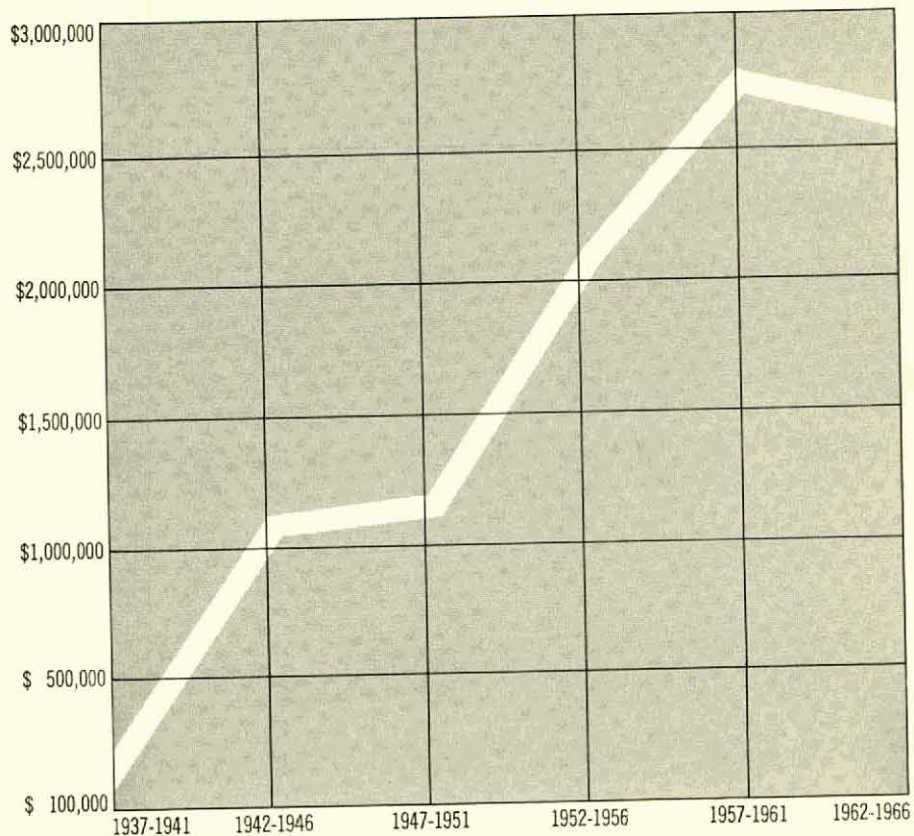
(avec chiffres comparatifs pour 1965)

	1966	1965*
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	\$ 2,220,618	\$ 210,132
Provenance des fonds		
Trop-perçus nets	\$ 80,808	\$ 386,992
Dépense ne requérant aucun déboursé — amortissement	552,972	540,035
	<u>\$ 633,780</u>	<u>\$ 927,027</u>
Ristournes empruntées ou capitalisées	1,333,389	681,318
Diminution des hypothèques à recevoir	80,000	208,535
Réduction des comptes à recevoir à plus d'un an	236,579	37,506
Produit de nouvelles dettes à long terme:		
Emission de débetures	945,000	1,000,000
Billets à terme	235,000	—
Hypothèques à payer	163,740	—
Bénéfice net sur rachat d'obligations et vente de débetures	1,619	621
Virement aux disponibilités du loyer payé d'avance	—	21,798
Subvention pour aménagement d'un centre de criblage	—	125,000
Emission de capital social	53,710	138,794
	<u>\$ 3,682,817</u>	<u>\$ 3,140,599</u>
Utilisation des fonds		
Placements en actions, certificats et dépôts	\$ 81,920	\$ 18,268
Avance à Les Engrais Laprairie Ltée	350,000	—
Impôt spécial remboursable	12,800	—
Additions aux immobilisations, moins ventes	824,991	124,326
Dettes à long terme remboursées par anticipation	67,805	60,485
Versements sur dette à long terme échéant à moins d'un an	745,292	866,757
Capital social racheté	79,105	41,550
Impôts sur le revenu payés	5,774	18,727
Excédent du prix payé sur la valeur aux livres lors de l'acquisition d'une filiale	74,157	—
	<u>\$ 2,241,844</u>	<u>\$ 1,130,113</u>
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	\$ 1,440,973	\$ 2,010,486
FONDS DE ROULEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	\$ 3,661,591	\$ 2,220,618
Disponibilités	\$23,190,641	\$19,730,124
Exigibilités	19,529,050	17,509,506
	<u>\$ 3,661,591</u>	<u>\$ 2,220,618</u>

* Certains chiffres de 1965 ont été regroupés pour fins de comparaison avec ceux de 1966.

**RISTOURNES
DÉCLARÉES
DEPUIS 30 ANS**

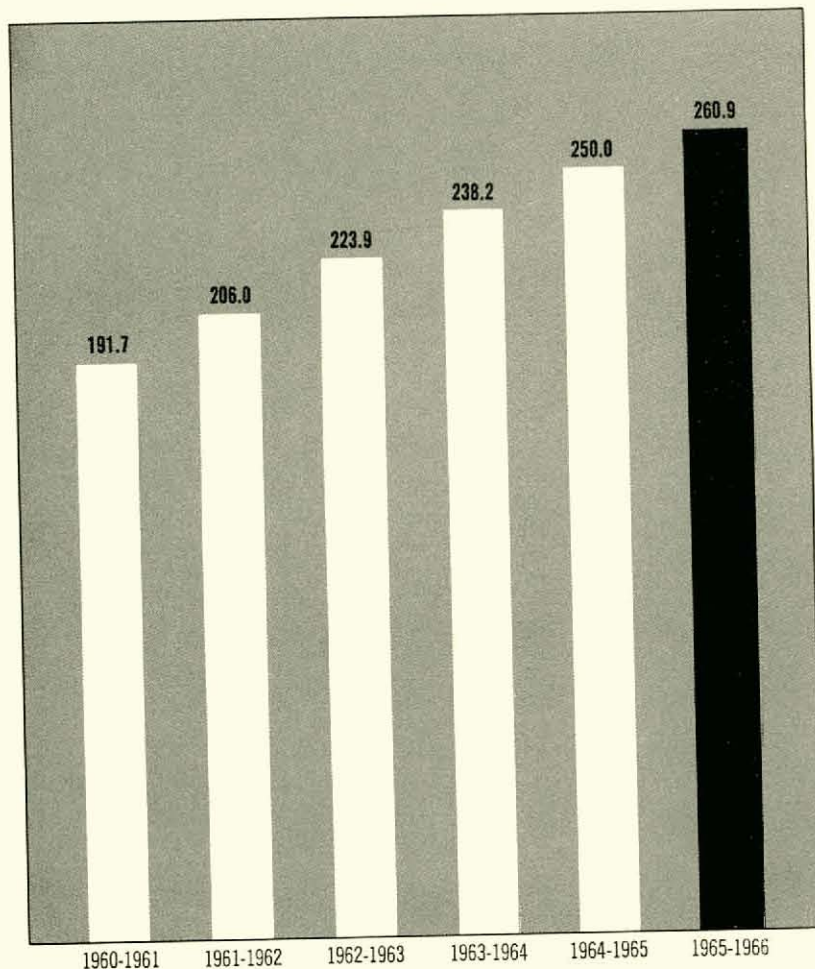
TOTAL \$10,160,422.



**CHIFFRE D'AFFAIRES
DES COOPÉRATIVES
AGRICILES
DU QUÉBEC**

(EXCLUANT
COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE
DE QUÉBEC)

(en millions de dollars)



SOURCE:
Service de la Coopération,
Ministère de l'Agriculture
et de la Colonisation, Québec



VERS LA FERME...

Un autre objectif de la coopération agricole est d'offrir à ses sociétaires, aux meilleures conditions possibles, des outils et instruments de production agricole bien adaptés aux besoins de l'exploitation de la ferme. En collaboration avec les coopératives agricoles d'approvisionnement, la Coopérative Fédérée offre aux agriculteurs coopérateurs du Québec une gamme complète de fournitures professionnelles agricoles. Ces produits sont identifiés par les marques CO-OP, FÉDÉRÉE et FÉDÉCOR. La photo en illustre quelques-uns.

